



CONSEIL DE LA FORMATION PERMANENTE

Compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2025

FO-Météo était représenté par Matthias Rocher.

Le Conseil de la formation permanente s'est tenu le lundi 09/12/2025, en présence des services RH et DG. Le bilan 2025 et le projet 2026 ont été présentés.

Lors de cette réunion, FO a rappelé qu'il ne fallait pas aller vers une régression des acquis des agents vis-à-vis de la formation, et a demandé des précisions sur certaines actions proposées par la FP.

Concernant la formation dite métier, FO a rappelé que ce terme valise cachait au sein de Météo-France des disparités très importantes. En effet, une personne qui fait (ou qui veut faire) du développement informatique, bien que métier, n'a pas les mêmes besoins qu'une personne qui fait (ou qui veut faire) de la previ. La DG répond que pour ces montées en compétences, il y aura des formations sur mesure qui seront proposées à l'agent.

Concernant **les évolutions du mode d'inscription aux formations**, la question a été posée de savoir si l'équipe SIEMS est bien dimensionné pour accompagner ce changement. D'après la direction, c'est le CISIR qui gère le portail. En 2024 le CISIR a été exclusivement mobilisé pour la mise en place de la protection sociale complémentaire. SIEMS gère l'interface avec le CISIR. Le CISIR a été et est encore très sollicité. Ceci étant dit, la question du plan de charge de SIEMS a été remonté lors de réunion d'équipe.

Pour les formations obligatoires (identifiée selon 8 axes : 1. Égalité professionnelle, 2. Violences sexistes et sexuelles, 3. Handicap, 4. Laïcité, 5. Discriminations, 6. Santé et sécurité au travail, 7. Cyber sécurité, 8. Transition écologique), la DG souhaite que d'ici 3 ans, tous les agents de Météo-France aient suivi ces formations. Afin de renforcer le caractère obligatoire de ces formations, la DG souhaite sanctionner les agents ne suivant pas ces formations, via le CIA : pas de formation suivie, baisse (voire annulation) du CIA. FO (comme d'autres OS) s'est manifesté pour dire qu'attaquer le CIA était une régression des acquis des agents. Et que par ailleurs, cet outil (d'utiliser le CIA comme sanction éventuelle) n'était pas à décider en conseil de la FP mais en CSA. Par ailleurs, il a été dit qu'au lieu de sanctionner, il vaudrait mieux valoriser les "bons élèves" en augmentant le CIA.

Par ailleurs, la liste des formations obligatoires a été débattue (rien sur l'IA ?) et la DG a répondu qu'on ne pouvait pas tout faire, d'où ces choix.

Un point a été évoqué pour la formation requise pour les **primo encadrant.e.s** (la DG a évoqué 400 agents concernés par l'encadrement à MF). Pour ces agents, il est là aussi prévu de mettre en place des formations obligatoires. Les OS ont posé la question pour savoir si ces formations étaient des pré-requis pour pouvoir accéder aux postes d'encadrement ou bien est-ce à acquérir une fois en poste. La DG n'a pas répondu clairement là-dessus, indiquant que ce n'étaient que des propositions de travail.